

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 6 mai 2024, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Michel Gagnon, Jérôme Petit et Joël Jobin et Mesdames Marie-Joëlle Desrosiers et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2024-0506-089

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2024
5. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
6. Première période de questions
 - 6.1. Suivi
 - 6.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 6.1.2. État financier – Mars 2024
 - 6.1.3. CN – Activités de gestion de la végétation
 - 6.1.4. Annulation entente Pages Jaunes – Novembre 2024
7. Suivi des dossiers des conseillers
8. Dépôt du rapport financier
9. École Secondaire Natagan – Gala Méritas
10. La Traversée des Z'Elles – Plan de commandite
11. Le Club de l'Âge d'Or de Barraute – Demande de don
12. Club Optimiste de Barraute - Autorisation
13. Vente des terrains – 5 927 923 / 5 927 924 / 5 927 925
14. Vente du terrain – 6 311 349
15. Municipalité de Laforce - Appui
16. Nomination de 3 élus pour le comité de démolition
17. Adjudication du contrat pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi
18. Autorisation de signature de l'entente relative à la gestion animale sur le territoire de la MRC d'Abitibi
19. Règlement # 194 concernant les animaux – Avis de motion
20. Projet de règlement # 194 concernant les animaux
21. ÉEQ Entreprises – Intention d'adhérer à l'entente
22. Démission officier municipal
23. MAPAQ – Dépôt de projet

24. La Foire du Camionneur de Barraute Inc. – Demande d’autorisation d’utilisation et de conformité des lieux
25. Vente du terrain – 6 585 974-P
26. Varia :
27. Deuxième période de questions
28. Levée de l’assemblée

2024-0506-090

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 2 avril 2024 soit et est par la présente adopté.

2024-0506-091

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que le procès-verbal de l’assemblée extraordinaire du 16 avril 2024 soit et est par la présente adopté.

2024-0506-092

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

CHÈQUES D'AVRIL 2024

#37870	Les Entreprises Hardy - Essence Pic 003	204.76 \$
#37871	Cégep Shawinigan - Formation eaux usées	3 162.70 \$
#37872	SSQ Groupe Financier - Assurances collectives	3 889.33 \$
#37873	Zip Lignes - Signalisations	478.35 \$
#37874	Claire St-Pierre - Entretien ménager	918.00 \$
#37875	Éric Gauthier - Remboursement	21.28 \$
#37876	Annulé	- \$
#37877	Robert Boileau - Réparation aréna	2 032.14 \$
#37878	Agence du revenu du Canada - DASF mars 2024	12 419.96 \$
#37879	Revenu Québec - DASP mars 2024	31 197.49 \$
#37880	Frédéric Poulin - Remboursement frais dentaire	205.00 \$
#37881	Éric Gauthier - Remboursement frais dentaire	181.00 \$
#37882	Gaétan Roy - Remboursement frais dentaire	632.00 \$
#37883	Laurence Tremblay - Remboursement frais dentaire	300.00 \$
#37884	Réusitech - Alternateur zamboni	335.69 \$
#37885	Hydro-Québec - Aréna/Lumières/Pompasse	9 871.20 \$
#37886	Fabrique St-Jacques le Majeur - Commandite	100.00 \$
#37887	Alexandra De Courval - Tournoi pitoune	740.00 \$
#37888	Josseline Lepage - Frais de déplacement/Remb. Cellulaire	189.82 \$
#37889	Cinsia Trudel - Remb. Frais postaux	99.38 \$
#37890	Pens.Com - Stylos mais remboursé par Frédéric Poulin	119.45 \$
#37891	M & M Nord-Ouest - Outils/Botte/Batterie Pic006/Gants	2 855.24 \$
#37892	Ministre des Finances - Loyer annuel Lac Fiedmont	229.95 \$
#37893	Éthier Avocats - Récupération TPS/TVQ	529.49 \$
#37894	Excavation Mathieu Frigon - Fardier	224.20 \$
#37895	Ultramar Parkland Corp. - Propane	1 865.66 \$

#37896	Télébec - Inscription annuaire	26.79 \$
#37897	SPI Sécurité - Manteaux et bottes de pluie/Masques/Gants	753.24 \$
#37898	Mario Jobin - Remb. Botte	248.34 \$
#37899	Alexandra De Courval - Remb. SAQ/Restaurant	690.77 \$
#37900	Joannie Champoux - Frais de déplacement	170.50 \$
#37901	Josée Beauregard - Frais de déplacement	93.94 \$
#37902	Komutel - Alertes 911	422.54 \$
#37903	Aréo-Feu - Pièces pour cylindre MSA	74.99 \$
	Visa Desjardins - It-Cloud/Outils/Eaux	
#37904	usées/Imprimante/CNESST	1 526.90 \$
#37905	Wolseley Canada - Ponceaux Lac Fiedmont/Rang 10/Aréna	9 410.75 \$
#37906	ADMQ - Formation Loi 25	442.65 \$
#37907	Harmonia Assurance - Assurance pompiers	842.50 \$
#37908	GLS - Transport	9.90 \$
#37909	Nortech - Visite des lieux pour réseau internet	86.23 \$
#37910	Usinage Lacroix - Mac 003/Mac 004/Salle de quilles/Cam 016	1 013.70 \$
#37911	DHC Avocats - Services professionnels	820.81 \$
#37912	FQM - Formation CCU	1 103.76 \$
#37913	Autobus Maheux - Transport	50.38 \$
#37914	Livraison Parco - Transport	57.40 \$
#37915	H2Lab - Analyses	707.33 \$
#37916	Linde Canada - Oxygène	368.55 \$
#37917	Municipalité de Landrienne - Compost	501.60 \$
#37918	Laurentide Re/Sources - Collecte éco-centre	64.70 \$
#37919	Mécanique Gélinas - Essence Pic 005/Cert. Cadeaux	617.01 \$
#37920	Dépanneur Béjamy - Essence Pic 003/Sel à glace aréna	484.55 \$
	Centre de rénovation Barraute - Garage/Aréna/Éco-	
#37921	centre/Eau usée/Caserne	1 079.42 \$
#37922	Intermarché Barraute - Restaurant aréna	572.45 \$
#37923	Deshaies - Restaurant aréna	2 078.64 \$
#37924	Canadien National - Entretien passage à niveau	731.00 \$
#37925	Vidéotron - Internet large bande	229.72 \$
#37926	Vidéotron - Internet	415.51 \$
#37927	Bell Mobilité - Cellulaires	519.84 \$
#37928	Offroy.ca - Système téléphonique	251.52 \$
#37929	Les Entreprises Hardy - Cam 002/Pièces aréna	74.31 \$
#37930	Hydro-Québec - Hotel de ville/Pompasse/Garage	8 442.46 \$
	Uni-Sélect - Outils/Cam 014/Fixation caoutchouc/Bougies Pic	
#37931	007	1 646.91 \$
#37932	Gaétan Roy - Remboursement botte été	170.81 \$
	Frédéric Poulin - Remb. Soins dentaires/Remb. Facture	
#37933	Hydraulique JMPE	719.86 \$
#37934	Corriveau J.L. & Ass. - Factures 2 rétrocessions/21 acquisitions	8 968.05 \$
#37935	Postes Canada - Timbres	105.78 \$
#37936	Mont-Vidéo - Don	35 000.00 \$
	Salaire Avril 2024	62 527.12 \$

Total

216 925.32 \$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents afin de voir l'évolution du dossier « Roulottes ». Nous attendons l'appui des autres municipalités de la MRC d'Abitibi.

Plusieurs citoyens expliquent leur mécontentement face aux travaux liés au Lac Fiedmont. Les travaux seront arrêtés et repris plus tard.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 6 mai 2024.

ÉTAT FINANCIER – MARS 2024

L'état financier de mars 2024 a été déposé.

CN – ACTIVITÉS DE GESTION DE LA VÉGÉTATION

Activités de gestion de la végétation dans notre secteur afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et des piétons aux passages à niveau.

ANNULATION ENTENTE PAGES JAUNES – NOVEMBRE 2024

La secrétaire informe les membres du Conseil qu'elle a procédé à l'annulation de notre entente auprès des Pages Jaunes qui prendra fin en novembre prochain.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

Aucun suivi de la part des conseillers.

2024-0506-093

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

Mme Beauregard dépose les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

2024-0506-094

ÉCOLE SECONDAIRE NATAGAN – GALA MÉRITAS

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une lettre de l'École Secondaire Natagan pour leur soirée Gala Méritas ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute alloue une somme de 100,00 \$ au Gala Méritas organisé par l'École Secondaire Natagan, le 6 juin 2024, pour souligner l'effort et le mérite des élèves.

2024-0506-095

LA TRAVERSÉE DES Z'ELLES – PLAN DE COMMANDITE

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu le plan de commandite de La Traversée des Z'Elles 2024-2025 ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute désire contribuer à la Fondation du cancer du sein du Québec en versant un montant de 500,00 \$.

2024-0506-096

LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE BARRAUTE – DEMANDE DE DON

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande de don du Club de l'Âge d'Or de Barraute ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise la secrétaire à faire parvenir deux (2) certificats cadeaux au montant de 25,00 \$ chacun au Club de l'Âge d'Or de Barraute qui seront remis lors du souper de la fête des mères et de la fête des pères.

2024-0506-097

CLUB OPTIMISTE DE BARRAUTE – AUTORISATION

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise le Club Optimiste de Barraute à tenir une activité de Sécurité Jeunesse, à l'intérieur des limites de son territoire, le samedi 8 juin 2024.

À cet effet, ils pourront utiliser à partir de la caserne des pompiers, coin de la 11^e Avenue et 1^{re} rue Ouest, à compter de 10 h 00. À partir de la 11^e Avenue, ils emprunteront la 2^e rue Ouest, direction sud, jusqu'à la 8^e Avenue pour rejoindre la 1^{re} rue Ouest. De ce point, ils iront sur la 7^e Avenue jusqu'à la 2^e rue Ouest pour finalement se diriger vers le Mont-Vidéo jusqu'à la résidence au 259, chemin Mont-Vidéo, sur une distance d'environ 8 km et le retour à la caserne des pompiers par le même chemin.

2024-0506-098

VENTE DES TERRAINS – 5 927 923 / 5 927 924 / 5 927 925

- Attendu que **M. Mario Rivest**, représenté par M. Mario Rivest, a transmis une demande à la Municipalité de Barraute pour l'achat des terrains portant les cadastres 5 927 923, 5 927 924 et 5 927 925 situé sur la 1^{ère} rue Ouest ;
- Attendu qu'un montant de 26 980,82 \$ plus les taxes lui sera facturé, représentant 26 980,82 pieds carrés à 1,00 \$/pied carré ;
- Attendu qu'un acompte au montant de 1 000,00 \$ devra être versé lors de la signature de la promesse d'achat et sera déduit lors de la facture finale ;
- Attendu que ces terrains sont déjà desservis en égout et que la municipalité fera les travaux nécessaires pour desservir en eau potable ;
- Attendu qu'une servitude de passage devra être incluse à l'acte notarié pour Hydro-Québec ;
- Attendu que les frais de contrat notarié seront à la charge de l'acquéreur, de même que toutes TPS et TVQ exigibles ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte de vendre à **M. Mario Rivest** les terrains portant les cadastres 5 927 923, 5 927 924 et 5 927 925 au montant total de 26 980,82 \$ plus les taxes et de nommer Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beauregard, directrice générale soient et sont par la présente autorisées à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Barraute.

VENTE DU TERRAIN – 6 311 349

Ce sujet est reporté vu le manque d'information.

2024-0506-099

MUNICIPALITÉ DE LAFORCE - APPUI

- Attendu que la communauté de Winneway est en négociation avec le gouvernement provincial pour établir des assises territoriales ;
- Attendu que la Municipalité de Laforce désire conserver ses bonnes relations avec le conseil de bande de Winneway ;
- Attendu que la Municipalité de Laforce désire faire partie prenante des négociations ;
- Attendu que la Municipalité de Laforce perd actuellement des revenus de taxations foncières et que la Municipalité se croit être dans ses droits de percevoir ces revenus ;
- Attendu que la Municipalité de Laforce à la suite des négociations du gouvernement québécois et le conseil de bande de Winneway perdra du territoire et des revenus de taxations ;
- Attendu qu'une municipalité ayant un territoire autochtone sur son territoire devrait faire partie prenante du processus de négociation lorsqu'il est question d'établissement d'assises territoriales pouvant impacter son territoire ;
- Attendu que la Municipalité de Barraute supporte la Municipalité de Laforce dans ses revendications de faire partie intégrante de la négociation entre le gouvernement du Québec et la communauté de Winneway (Longue Pointe First Nation) ;

En conséquence, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et résolu unanimement :

- Que le conseil municipal de la Municipalité de Barraute supporte la Municipalité de Laforce dans sa demande au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada d'être partie prenante des négociations avec le conseil de bande de Winneway (Longue Pointe First Nation) ;
- Que le conseil municipal de la Municipalité de Barraute supporte la Municipalité de Laforce dans sa demande de compensation financière pour les pertes passées et futures qui seront encourus à la suite à ces négociations.

2024-0506-100

NOMINATION DE 3 ÉLUS POUR LE COMITÉ DE DÉMOLITION

Attendu que la Municipalité de Barraute a adopté le Règlement # 190 sur les démolitions le 3 avril 2023 qui lui a été approuvé par la MRC d'Abitibi le 30 mai 2023 ;

Attendu que selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'article 148.02.2 et suivants un comité de démolition devra être créé ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que le comité de démolition sera formé de trois (3) élus dont Messieurs Michel Gagnon et Joël Jobin et Mme Marie-Joëlle Desrosiers. Leur mandat est pour une durée d'un an.

2024-0506-101

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

Attendu que la Municipalité de Barraute, par la résolution 2024-0311-057, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour les services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

Attendu qu'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu :

D'accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour le contrat pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ladite firme ;

Que la Municipalité de Barraute accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion des constats d'infraction ;

De transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

2024-0506-102

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

Attendu que la Municipalité de Barraute, par la résolution 2024-0205-044, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour le service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

Attendu qu'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission du

Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476,51 \$ excluant les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu :

D'accepter la soumission du Refuge le Cœur sur 4 pattes pour le contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476,51 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ledit organisme ;

D'octroyer le service de licence au Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un prix ferme de cinq (5) au montant de 15,00 \$/licence vendue excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ledit organisme ;

Que la Municipalité de Barraute accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion animalière ;

De transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

2024-0506-103

RÈGLEMENT # 199 CONCERNANT LES ANIMAUX – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Joël Jobin, qu'au cours de cette même séance le projet de règlement est déposé et qu'à la séance du 3 juin 2024, le règlement sera présenté.

2024-0506-104

PROJET DE RÈGLEMENT # 199 CONCERNANT LES ANIMAUX

Lecture faite, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 199 concernant les animaux.

2024-0506-105

ÉEQ ENTREPRISES – INTENTION D'ADHÉRER À L'ENTENTE

2024-0506-106

DÉMISSION OFFICIER MUNICIPAL

Attendu que la direction a reçu la démission de M. Poulin au poste d'officier municipal en date du 26 avril 2024 ;

Attendu que, M. Poulin conservera 5 heures hebdomadaires à son poste de coordonnateur au service incendie, le temps de redistribuer à l'interne ;

Attendu qu' une offre d'emploi sera publiée bientôt pour une entrée en fonction dès que possible ;

Attendu que nous joindrons un poste au travaux publics en tant que journalier conjointement avec le poste d'inspecteur municipal ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la démission de M. Poulin au poste d'officier municipal et dès le transfert des heures du coordonnateur au service incendie, une résolution nous sera transmise.

2024-0506-107

MAPAQ – DÉPÔT DE PROJET

Attendu qu' un programme de financement est disponible auprès du Gouvernement du Canada sur la réfrigération des lieux communautaires afin de limiter le gaspillage alimentaire ;

Attendu que le projet devra être déposé entre le 15 avril et le 15 mai 2024 ;

Attendu qu' une réponse nous sera remise vers la mi-automne 2024 ;

Attendu que la Municipalité de Barraute dépose son projet estimé à 25 000 \$ afin de refaire la chambre froide, acheter un réfrigérateur et acheter un comptoir de présentation réfrigéré à la salle communautaire ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise notre agente de développement local à déposer son projet pour refaire la chambre froide et d'acheter un réfrigérateur et un comptoir de présentation réfrigéré pour un coût estimé à 25 000 \$.

2024-0506-108

LA FOIRE DU CAMIONNEUR DE BARRAUTE INC. – DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION ET DE CONFORMITÉ DES LIEUX

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute :

- Autorise la Foire du Camionneur de Barraute Inc. à utiliser la salle communautaire de l'aréna de Barraute pour organiser une soirée « Party Bénévoles » qui se tiendra le 8 juin prochain ;
- Confirme que l'aréna municipal de Barraute est conforme aux normes de sécurité du Québec et est situé sur le territoire de la Municipalité de Barraute.

VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN – 6 585 974 – P

Ce sujet fût reporté à une séance extraordinaire.

VARIA

Aucun sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande des informations sur la Foire du Camionneur concernant leur piste de courses. La vice-présidente prend la parole.

2024-0506-109

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers de lever la présente assemblée à 19 h 54.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale